

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 6 mai 1999

LETTRE DU 6 MAI 1999

Chère collègue, cher collègue,

Et voici qu'après le printemps officiel: celui du calendrier, nous arrive le vrai printemps: celui du joli mois de mai. Celui où la nature, une fois débarrassée de l'engourdissement entretenu par près d'un mètre de sol gelé, nous apporte les couleurs et les parfums des fleurs et recouvre de feuilles nouvelles le squelette dénudé de tous nos feuillus. C'est aussi, pour l'APRUM, la période où le secrétariat prépare de longue main la documentation afférente à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu, je vous le rappelle, le mardi le 1^{er} juin prochain, à 16:00, à la salle M-415 du Pavillon principal. Vous trouverez, ci-joint, les deux documents essentiels à sa bonne marche, à savoir: l'avis de convocation et l'ordre du jour de ladite réunion ainsi que le compte-rendu de l'Assemblée générale du 2 juin 1998.

Vous noterez que l'ordre du jour de l'Assemblée du 1^{er} juin comporte une proposition de votre Conseil d'administration à l'effet de modifier deux articles de la constitution lesquels touchent le Comité des candidatures et le contexte dans lequel il opère. Voici ce dont il s'agit.

Prenant acte, une fois de plus, du très faible nombre de propositions reçues par le Comité des candidatures suite à l'invitation faite aux membres de l'APRUM à ce sujet, le Conseil s'est mis en frais de rechercher les motifs susceptibles d'être la cause de cet état de fait. Il a très tôt éliminé comme motif plausible le manque d'intérêt des membres pour leur Association compte tenu, d'une part, des très nombreuses marques de confiance qu'il reçoit en cours d'année et, d'autre part, du fait que 433 collègues ont versé leur cotisation pour le présent exercice sur un total de 474. Il s'agit d'un taux de participation vraiment phénoménal (plus de 90%). Qui dit mieux?

Après avoir fait un tour d'horizon aussi exhaustif que possible, le Conseil en est arrivé à la conclusion que la procédure même du renouvellement de la composition du Conseil, décrite dans les articles 9 et 10 de la constitution (lesquels traitent respectivement du Comité des candidatures et des élections), comporte certains éléments qui nuisent à son bon fonctionnement.

De façon à corriger la situation, le Conseil est d'avis:

- que la procédure de mise en candidature doit être simplifiée;

- que le Comité des candidatures doit dorénavant jouer un rôle plus positif et se comporter comme un Comité de nomination (Search Committee) sous réserve de procéder, au besoin, à des élections dont les modalités apparaissent dans la constitution.

Désireux de donner une suite concrète à la position qu'il a prise, le Conseil a préparé un projet de modification des articles de la constitution qui sont en cause. Ce projet, dont vous trouverez ci-joint copie, présente parallèlement le texte original et le projet de texte ainsi que des commentaires jugés utiles pour fin de justification ou de comparaison.

Et la vie va son petit bonhomme de chemin laissant tomber ... comme le petit poucet et pour que l'oubli ne les absorbe pas tout à fait ... les pierres blanches (plutôt noires à vrai dire) qui marquent la disparition de nos compagnons et compagnes de route. Il y a eu, tout d'abord, le décès du professeur Paul David survenu le 5 avril dernier. Cardiologue de réputation internationale, détenteur d'un dynamisme à toute épreuve et capable de convaincre le milieu environnant et les autorités en place de la nécessité d'aller de l'avant, il réussit à fonder, il y a déjà près de 45 ans le célèbre Institut de cardiologie de Montréal dont la collectivité est si fière. Il fit école. Et que dire de plus! Il rassembla autour de lui des disciples dont les travaux d'avant-garde n'ont cessé de rayonner au profit de la science, cela va sans dire, mais aussi et surtout au profit des centaines de bénéficiaires (quelle affreuse expression!) dont la vie en a été transformée. Homme de science, bâtisseur, grand humaniste, Paul David ne s'est arrêté que lorsque la vie lui a fait défaut. La collectivité vient de perdre un de ses modèles.

Puis, plus récemment, le décès du professeur Jean-Paul Vinay survenu le 10 avril. Après avoir poursuivi des études tant en France (licence ès lettres de la Sorbonne) qu'en Angleterre (M.A. en phonétique et en philologie de University of London) et passé avec succès l'examen de l'agrégation d'anglais en 1941, Jean-Paul Vinay a entrepris une carrière qui l'a conduit, en 1946, à la Faculté des lettres de l'Université. Son dynamisme hors du commun l'a poussé à organiser les activités d'enseignement et de recherche en philologie, en linguistique et en traduction et à les regrouper à l'intérieur d'une structure départementale maintenant connue sous le nom de Département de linguistique et de traduction. Ses connaissances encyclopédiques et son charisme lui ont permis de jouer un rôle de tout premier plan dans les domaines de sa compétence tant à Montréal qu'à Victoria où il a consacré une partie importante de sa remarquable carrière universitaire. Demeuré actif jusque dans sa quatre-vingt-dixième année, Jean-Paul Vinay a conservé ce charme « conquérant » qui a séduit tous ceux et toutes celles qui l'ont connu. Il était vraiment un des « grands ».

Et tout dernièrement, deux décès ont touché tout particulièrement le Département d'études anglaises.

Il y a eu, tout d'abord, celui de Madame Dena Goldberg survenu le 11 avril. Après avoir fait des études aux USA, obtenant un Ph.D de l'Université de Wisconsin,

Madame Goldberg s'est jointe au personnel du Département où elle a poursuivi une intéressante carrière. Tout au long de ses 30 ans de service à l'Université, Dena Goldberg a tenu à conjuguer harmonieusement son enseignement et les travaux qu'elle a menés avec succès dans le domaine du théâtre et tout particulièrement dans celui du théâtre anglais du 17^e siècle. La Faculté des arts et des sciences a reconnu publiquement la qualité de son enseignement en lui décernant, en 1994, un Prix d'excellence en enseignement. Son souvenir vivra.

Peu de jours après, soit le 23 avril, décédait le professeur titulaire Philip C. Stratford. Malgré sa maladie, il est demeuré actif jusqu'à la toute fin en signant, trois jours avant son décès, un contrat de publication pour son dernier ouvrage. La carrière de Philip Stratford a été très féconde tant par son enseignement, toujours apprécié par ses étudiants, que par ses nombreux travaux originaux. Il s'est employé, notamment, à faire connaître au monde anglophone plusieurs voix du Québec: Leclerc, Maillet, Laurendeau, etc., tout en apportant, en terre québécoise, les voix irlandaises, écossaises et américaines qui lui étaient bien familières. Il est dommage que se soit éteint un collègue dont l'entrain et la joie de vivre fascinaient son entourage.

Comme le veut une tradition déjà vieille de 15 ans (n'est-ce pas que les notions de jeunesse et de vieillesse sont par trop galvaudées!), l'Assemblée générale annuelle sera suivie par une réception qui aura lieu à compter de 17:30 dans la partie ouest du Pavillon principal. Étant donné que l'APRUM doit aviser le traiteur, au plus tard le vendredi 28 mai, du nombre de convives qui participeront à la réception, le Comité organisateur vous prie de prendre les mesures appropriées pour que votre chèque PARVIENNE au secrétariat de l'APRUM AU PLUS TARD le vendredi 28 mai. Vous aurez intérêt à utiliser, pour ce faire, le coupon-réponse et l'enveloppe préadressée: pièces incluses dans cet envoi. Et surtout: n'oubliez pas votre chèque!

Malgré la contrainte que lui impose le présent libellé des articles de la constitution qui le concernent, le Comité des candidatures a fait son travail et a avisé le Secrétaire de l'APRUM de l'issue de ses travaux. Conséquemment, le Secrétaire, Monsieur André Morel vous informe, par le truchement d'un document que vous trouverez ci-joint, de la composition du Conseil qui entrera en fonction dès le début de l'exercice 1999-2000.

Maintenant si l'on parlait du Régime collectif d'assurance-santé! Au cours d'une rencontre avec des représentants de l'APRUM, Mme Agathe Philibert-Larivée, responsable du dossier collectif d'assurance-santé qui s'applique aux personnes retraitées de l'Université, a fait part des échanges qu'elle a eus avec des interlocuteurs de la Croix-Bleue du Québec. Il semble bien que, tout compte fait, nous devons nous résigner à accepter une majoration de la prime d'environ 18,5%. D'ici peu, la Direction des ressources humaines de l'Université nous fera connaître officiellement les montants exacts des primes pour chacune des trois couvertures en cause: individuelle, monoparentale et familiale.

Et l'avenir, de quoi sera-t-il fait en cette matière? Un premier geste sera posé au plus tard au début de l'automne prochain et prendra la forme d'un examen circonstancié de

l'ensemble du dossier; cet examen sera effectué conjointement par vos représentants et Madame Larivée. Devant l'augmentation incessante des coûts impliqués, notamment, ceux des médicaments, plusieurs avenues devront être explorées telles: une comparaison avec d'autres types de protection; des modifications à apporter au nombre ou à la nature des avantages à couvrir; une hausse de la franchise applicable à certains éléments de la protection offerte, etc. Toute cette question fera, en temps utile, l'objet de précisions que je vous communiquerai.

En terminant ce long texte, je vous invite chaleureusement à participer à l'Assemblée générale annuelle et - si la chose vous est possible - à vous joindre aux collègues lors de la réception qui suivra. J'allais oublier de vous confirmer que le dernier rendez-vous du 3^e jeudi du mois pour le présent exercice, aura lieu comme prévu le 20 mai prochain, à 12:00, Chez Lévêque au 1030 ouest rue Laurier. Nous y serons ... venez vérifier.

En toute cordialité.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp